

REGLEMENT FOU D'RAID

Article 1 : Organisation

- 1.1 Le « FOU D'RAID » est organisé par le comité UFOLEP PUY DE DOME.
- 1.2 L'organisation a contracté une assurance auprès de l'APAC du Puy-de-Dôme pour cette manifestation.
- 1.3 L'association organisatrice met à la disposition des participants des parcours testés par leurs membres. De ce fait, les participants restent responsables de leur sécurité et de leur bien.
- 1.4 L'organisation a pour objectif de minimiser les impacts du raid sur l'environnement

Article 2 : Le règlement

- 2.1 Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'épreuve. Le fait de s'inscrire entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 2.2 Le "FOU D'RAID" se déroule dans le respect de l'éthique sportive, de la nature et de la protection de l'environnement. Chaque participant s'y engage personnellement.

Article 3 : Nature des parcours

- 3.1 L'allure de la progression des équipes sur les parcours n'est pas imposée par l'organisation. Chaque équipe est libre de réguler sa progression. Toutefois pour des raisons de sécurité et d'organisation, aucun concurrent ne partira après 14h pour l'épreuve de VTT (horaire soumis à variation en fonction du temps).
- 3.2 Ce Raid est ouvert à toute personne âgée de 16 ans minimum licenciée ou non à l'UFOLEP. Il sera demandé à tous les participants un certificat médical de non contre indication de moins d'1 an mentionnant toutes les activités du Raid.
- 3.3 Distances et dénivelés donnés à titre indicatif et durée de course au score
 - Course à pied : 9 km - 300 m - Itinéraire balisé
 - Run & Bike : 12 km - 600 m - Orientation carte IGN avec une partie d'itinéraire libre
 - VTT : 30 km - 900 m - Orientation carte IGN
 - Course au score : 1 h - Course d'orientation

Article 4 : Les concurrents : inscription, obligations et interdictions

- 4.1 L'inscription se fait par équipe, par correspondance écrite, avant le 30 septembre 2011 dernier délai.
- 4.2 Composition des équipes
 - Catégorie « masculine » : 2 hommes
 - Catégorie « féminine » : 2 femmes
 - Catégorie « mixte » : homme + femmeAu moins un adulte majeur par équipe, le mineur ayant 16 ans révolu.
- 4.3 Seules les équipes complètes et en règle, seront autorisées à participer.
- 4.4 Une équipe est considérée comme inscrite dès la réception du dossier complet comprenant :
 - La fiche d'inscription complétée et signée des 2 participants.
 - Le certificat médical de chaque participant de non contre indication à la pratique d'un Raid sportif comprenant du VTT et de la course à pied de moins d'1 an. L'utilisation du modèle est fortement souhaitée.
 - La participation aux frais d'organisation par chèque à l'ordre de "UFOLEP PUY-DE-DOME" à savoir 30 € pour les non licenciés UFOLEP et 20 € pour les licenciés UFOLEP.
 - Pour les licenciés UFOLEP dans un autre département que le Puy-de-Dôme, la copie de votre licence UFOLEP 2011 - 2012 ou à défaut 2010 - 2011.
 - L'autorisation parentale pour les moins de 18 ans.
- 4.5 Les équipes sont en autonomie complète (eau, nourriture, ...) sur tous les parcours même s'il y aura un ravitaillement de prévu.
- 4.6 Les équipes doivent respecter impérativement le code de la route lors des différents parcours.
Les participants ne sont pas prioritaires sur les autres usagers des voies publiques empruntées.
Ils devront obéir aux consignes des stoppeurs.

4.7 Le port du casque en VTT est obligatoire tout au long des parcours VTT et run and bike.

4.8 Pour l'épreuve de run and bike, il est interdit de tracter ou d'être 2 sur le VTT.

Article 5 : Les contrôles de passage (CP)

5.1 Les CP seront effectués par des bénévoles ou sous la forme de balises.

5.2 Certains CP sont sécurisés par des "stoppeurs". Les stoppeurs ont pour principale consigne d'arrêter les équipes lors des franchissements d'axes routiers. Vous devez toutefois respecter impérativement le code de la route, y compris à ces points particuliers.

Article 6 : Classement

6.1 Le départ du FOU D'RAID sera donné à 10h SAMEDI 8 OCTOBRE.

Un Briefing sera fait 10 minutes avant le départ.

6.2 Le classement des épreuves de course à pied, run and bike et VTT se fait en fonction du temps réalisé. Une pénalité de 20 minutes sera appliquée par balise non trouvée. Le changement de matériel compte dans le temps des épreuves. Le chrono sera stoppé à l'arrivée des 2 concurrents à VTT. Ceux-ci auront alors 10 minutes pour poser leur matériel et récupérer leur carte de course d'orientation.

6.3 Le classement de la course au score se fait en fonction du temps réalisé et du nombre de balises trouvées. Il sera retranché 2 minutes par balise trouvée. Une pénalité de 5 min en cas de dépassement des 60 minutes initialement prévues de l'épreuve sera appliquée par minute entamée de retard.

6.4 Les trois premières équipes de chaque catégorie seront récompensées. Les récompenses auront lieu à 17h.

6.5 Le comité d'organisation est seul habilité à trancher d'éventuels litiges.

Article 7 : Le matériel nécessaire par équipe

Obligatoire : VTT avec casque, **un téléphone portable chargé par équipe**, sifflet, lampe frontale, couverture de survie.

Fortement conseillé : boussole, porte carte format A4 vertical, une trousse de 1ers soins, sac à dos avec eau + nourriture d'appoint, coupe vent haut et bas, matériel de réparation crevaisons, pompe.

Fourni par l'organisation : ravitaillement sur le lieu de départ de chacune des épreuves.

Article 8 : Causes de mise hors course

Non port du casque, perte des 2 dossards ou du cartons de pointage, non respect des stoppeurs et des bénévoles en général, non respect du code de la route, non respect des consignes de sécurité, non respect des concurrents, de propreté du parcours et des lieux d'accueil (parc VTT, arrivée), non respect de l'environnement comme les détériorations des biens publics ou privés, passage dans des propriétés privés, jardins, cultures, plantations, etc.), toute tentative de tricherie avérée.

Article 9 : Promulgation des résultats

9.1 La fin des épreuves est fixée à 17h. Toute équipe arrivée après cet horaire sera non classée mais renseignée sur son temps.

9.2 La cérémonie de remise de récompenses aura lieu à 17h.

Article 10 : Droit d'image

Vous autorisez les organisateurs à exploiter les images, vidéos et photos prises de l'équipe lors du raid sans contrepartie de quelque ordre que ce soit.

Article 11 : Hébergement

Vous aurez la possibilité de dormir à proximité du lieu de départ au Grand Panorama sous condition de réservation en amont et de places disponibles.